

Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019

Présent-e-s : Anuka Schubert, Jonas Tarazi, Luca Perrig, Piera Dell'Ambrogio, Alexia Bonelli et Hélène Widmann.

PV : Alexia Bonelli.

18h15 CUAE

Demande de subvention pour les Welcome Days 2019
Pauline

Pour la deuxième année, la CUAE organise la « journée des associations » lors des Journées d'Accueil – Welcome Days – de l'UNIGE. Cet événement vise à réunir la majorité des associations estudiantines universitaires. Le but de cette journée est avant tout de visibiliser le travail de ces associations, les faire connaître auprès des étudiant.e.x.s et de créer du lien interassociatif afin de dynamiser la vie associative universitaire.

La nouvelle demande comprend les frais pour : location tentes (CHF2'200.-) et impressions communication (CHF50.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 2'250.-.

Décision : La subvention est refusée.

La Commission décide de ne pas entrer en matière au sujet de cette subvention, car elle estime que ce projet d'accueil à l'Université de Genève est impulsé et organisé par les instances universitaires officielles et non directement par les associations ; la coordination de l'événement est par exemple assurée par le service communication et non le corps associatif. Par conséquent, il semblerait plus approprié que les moyens financiers engagés pour cet événement soient supportés par le Rectorat et/ou le service de communication de l'Université, plus que par les taxes fixes payées par les étudiant.e.x.s et les assistant.e.x.s. La Commission demande donc au secrétariat de rédiger un courriel au Rectorat afin d'avoir plus d'informations à ce sujet.

18h35 CUAE

*Demande de subvention pour un tournoi de foot antiraciste
Pauline et Noémie*

La CUAE marraine, pour la deuxième année consécutive, le projet de tournoi de foot antiraciste. Cette année, le thème du tournoi porte sur les conditions d'accueil et d'hébergement des personnes mineures non accompagnées. Ce thème a été choisi en raison d'un intérêt grandissant à cet égard lors du dernier semestre, suite au suicide d'une jeune personne migrante ainsi qu'à la thématisation de ce sujet au sein du laboratoire de la Law Clinic de l'UNIGE. Le tournoi est bien évidemment ouvert à tout.e.x.s les étudiant.e.x.s et assistant.e.x.s, tout en priorisant l'inscription des personnes participant au programme Horizon Académique, aux ateliers de français de la CUAE et à tout autre groupe universitaire thématissant les enjeux liés au racisme et à la migration.

La nouvelle demande comprend les frais pour : impressions (CHF500.-), ~~nourriture (CHF1'000.-)~~, location soundsystem (CHF300.-), location barnums (CHF600.-), lessives (CHF60.-) et demande d'autorisation (CHF100.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 2'560.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de 1'760.-.

Conformément à la pratique de la CGTF, les frais d'apéritif sont financés à hauteur de maximum CHF200.-.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

18h55 TEDxUniGeneva

*Demande de subvention pour l'organisation du TEDxUniGe 2019
David et Marco*

L'association organise la deuxième édition d'un TEDx à l'UNIGE. Le but de cet événement est de transgresser les normes des conférences classiques et d'offrir une plateforme nouvelle et propice à l'émergence d'idées progressistes au sein de l'Université de Genève. Ceci permet d'enrichir la vie estudiantine et culturelle de notre université. Ces conférences abordent une palette de sujets variée, le thème de cette année étant le suivant : In Other Wor-l-ds.

La nouvelle demande comprend les frais pour : le logement pour 8 conférencière.x.s (CHF 1'500.-), les transports pour les 8 personnes (CHF1'000.-) et les cadeaux de remerciement (CHF288.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 2'788.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de CHF 2'050.-.

La Commission décide de financer l'hébergement pour quatre intervenant.e.x.s et pour une nuit à hauteur de CHF880.-. Cette décision se base sur le memento de l'Université, qui autorise le financement de l'hébergement à hauteur de maximum CHF220.- par personne et pour une nuit (et non deux). En outre, conformément à la pratique de la CGTF, les cadeaux sont réduits à hauteur de CHF270, soit CHF30.-/ personne. La CGTF ne pouvant entrer en matière sur les « marges d'erreur », les transports sont financés à hauteur de CHF900.-, conformément au devis présenté par l'association.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

19h15 AEMG

*Demande de subvention pour le SMSC 2019
Alexandra et Tina*

L'AEMG, en partenariat avec la Swiss Medical Student's Association (association faîtière des étudiant.e.x.s en médecine de Suisse), organise le prochain congrès de la SWIMSA sur le thème de « la médecine et la technologie » qui se déroulera à Genève au mois d'octobre 2019. Après considération du dossier, la Commission se demande s'il est possible de subventionner ce projet.

La nouvelle demande comprend les frais pour : gardes protectas à l'Université (CHF3'240.-), frais audiovisuels (CHF4'640.-), assistance technique (CHF720.-) et panneaux bleus d'affichage (CHF30.-).

Décision : La subvention est refusée.

Au regard de l'art.17 al.1 du Règlement ainsi qu'à la pratique de la CGTF, la Commission n'entre pas en matière sur cette subvention car l'événement est payant, à hauteur de CHF50.- par personne. En outre, le congrès est destiné uniquement aux étudiant.e.x.s de médecine et non à la communauté universitaire étudiante et assistante dans son ensemble. Selon l'art.18 al.1, le montant de la subvention demandé à la Commission doit également être proportionné aux buts recherchés. Or, n'ayant pas de montant clair et chiffré concernant cette demande de subvention, la Commission ne peut se prononcer sur son octroi.

19h35 Diverses oppositions

AEF : opposition à la décision de refus de subvention pour la troisième édition du festival de Cinéma « Cinéphilo »

Après considération du dossier, la Commission accepte de revenir sur sa décision du 30 avril 2019.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de CHF1'440.-.

Cette subvention comprend : CHF850.- pour le projectionniste, CHF150.- pour l'affichage et CHF400.- pour les frais d'apéritifs. Les CHF100.- pour l'achat de DVDs et CHF50.- pour la publicité Facebook ne sont pas subventionnés, le premier étant du matériel pérenne et le second non pris en compte selon la jurisprudence bien établie de la CGTF.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

La Commission tient à préciser qu'il s'agit d'une décision exceptionnelle liée au fait que la séance ordinaire de la CGTF de mars a été annulée. La Commission est consciente qu'une telle annulation puisse prêter à l'organisation de certains projets et surtout leur demande de fonds. La Commission revient ainsi exceptionnellement sur sa décision de financer le salaire d'un projectionniste puisque les frais ont déjà été avancés par l'association, qui ne possède que très peu de trésorerie.

La Commission attire l'attention de l'association sur le fait qu'elle n'entrera pas en matière concernant ces frais liés au projectionniste pour les éventuelles prochaines éditions du Festival de cinéma. Par conséquent, une demande de subvention similaire ne sera plus acceptée l'année prochaine.

Fréquence Banane : opposition à la décision de refus de subvention pour le tournoi de volley universitaire

En raison des mêmes circonstances exceptionnelles évoquées ci-dessus, la Commission décide de revenir sur sa décision du 30 avril 2019.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de CHF113.-.

Cette subvention comprend : CHF39.- pour les coupes ainsi que CHF74.- pour les médailles.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

Au sein de son courrier motivant son opposition, l'association demande la modification de la demande de subvention. Elle souhaite y ajouter des dépenses liées à l'achat de spray froid pour la pharmacie, modifiant la demande de subvention à hauteur de CHF151.-. Considérant le fait qu'une telle modification doit faire l'objet d'une

nouvelle demande en séance, la Commission décide de ne pas entrer en matière sur ce montant et maintient sa décision de financer le tournoi à hauteur de CHF 113.-.

La Commission attire également l'attention de l'association sur le fait que le matériel pérenne lié au tournoi (coupes, médailles et pharmacie) ne sera plus financé dans le cas d'une éventuelle édition l'année prochaine. Cette décision est motivée par le fait que, d'une part, la Commission décide de restreindre la définition de matériel pérenne concernant cette subvention par souci d'équité vis-à-vis des autres associations (pour qui la Commission a déjà refusé de financer ce genre de matériel) et, d'autre part, puisque la Commission n'est pas liée à ses décisions des années antérieures.

21h30 Divers

AESP : amnisties comptables

L'AESP demande une amnistie comptable pour les années 2015-2016 et 2016-2017. Cette demande est motivée par le fait qu'il n'y ait pas eu de suivi clair entre les trésoriers et trésorières des précédents comités et que par conséquent les classeurs de ces deux années ont malheureusement été perdus. Il convient de mentionner que l'association ait malgré tout rendu, dans les délais fixés par le secrétariat, leur comptabilité de 2017-2018. Le nouveau comité de l'association souhaite mettre à jour son dossier afin de toucher la subvention 2018-2019 et s'engage à tenir une comptabilité claire et rigoureuse pour les années suivantes.

Décision : La Commission accepte la demande d'amnistie comptable pour les comptes 2015-2016 et 2016-2017. En outre, la Commission accepte que la subvention 2018-2019, sur la base des comptes 2017-2018, soit versée à l'association.

La séance se termine à 20h55.

PV fait à Genève le 19 juin 2019 par Alexia Bonelli.